



Traenheim Juillet-Août 2019

AVIS AUX PROPRIETAIRES FONCIERS

Les propriétaires fonciers sont informés que Madame Valérie OTTELARD, géomètre du Cadastre, sera de passage en commune en juillet 2019 afin de procéder à la tenue à jour du plan cadastral. Dans ce cadre, elle sera amenée à se déplacer sur l'ensemble du territoire communal et à prendre contact avec les administrés. Le présent avis est affiché par ordre du Maire soussigné.

TRAENHEIM SOLIDAIRE !!!

Suite à l'appel lancé auprès des traenheimois, la MJC a pu faire un don d'une trentaine de vélos à Emmaüs Mundo. Ces vélos seront réparés et remis dans le circuit par les salariés en insertion et en formation de la boutique Méli-Mélo à Cronembourg. Bravo et merci à tous les généreux donateurs. Le Comité MJC Traenheim

SELECT'OM



**Prochaines collectes (poubelle bleue + sac plastique) : vendredi 19 juillet
vendredi 23 août**

La déchèterie de Marlenheim sera fermée exceptionnellement le samedi 24 août 2019

DON DU SANG

RAPPEL

Don du sang le mercredi 24 juillet 2019 de 17 h à 20 h : salle socio-culturelle de Traenheim.



RESPECT DU VOISINAGE

Les nuisances sonores

Les beaux jours sont enfin là à la satisfaction de tous. Le soleil et la chaleur incitent les gens à passer de bons moments sur leur terrasse et jardin. Il va de soi, fenêtres et portes ouvertes, que des bruits de diverses natures sont fréquents.

Afin d'éviter les problèmes de voisinage il est sage de respecter :

- les horaires pour effectuer vos travaux en extérieur (tonte...)
- de régler le volume du son de la musique dans des proportions raisonnables
- et en cas de fêtes plus importantes (événement ou autre) de prévenir le voisinage afin d'éviter des conflits.
- ne laissez pas vos chiens aboyer de façon intempestive de jour comme de nuit.

Rappel des horaires (Arrêté municipal 10/2017 du 13/06/2017) :

7h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00 en semaine, les samedis de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

les dimanches et jours fériés ces activités sont interdites.

Il nous semble que si ces quelques consignes sont respectées l'été devrait se passer pour tous dans une bonne harmonie et une bonne ambiance.

Les plantations en limite de propriété (articles 670 à 673 du Code Civil)

Les végétations en limite de propriété doivent être plantées à certaines distances et doivent être entretenues.

De la limite de propriété à une distance de 0,50 m, aucune plantation ne peut être réalisée. Cet espace doit permettre de tailler les plantations sans avoir à pénétrer sur la propriété voisine. Les plantations ne peuvent dépasser **une hauteur de 2 mètres**. Le propriétaire des plantations doit les tailler autant que besoin afin d'éviter qu'elles n'empiètent dans l'espace **voisin et public**.



FERMETURES ESTIVALES

La mairie sera fermée du 5 au 18 août 2019
(Le Maire reste disponible au 06.36.07.50.25)

La bibliothèque sera fermée du 1^{er} juillet au 31 août 2019. Reprise le jeudi 5 septembre de 16h à 17h30.

Avec mes meilleures salutations
Le Maire : Gérard STROHMENGER

Une signature manuscrite en encre noire, qui semble être 'G. Strohmenger'.

